



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL **DECISION DU MAIRE**

N° 25/26 – DELIMITATION DE LA PARCELLE COMMUNALE n°AP72, RUE DU PIGEONNIER

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code civil, et notamment ses articles 712 et 2272,

Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant la délimitation des propriétés communales,

Vu le projet de délimitation du 22 juillet 2022,

Considérant les échanges avec le propriétaire de la parcelle AP71, jouxtant la parcelle communale AP72,

Considérant que la nouvelle délimitation proposée réduit la surface de la parcelle communale de 13 et 33 m² au bénéfice des parcelles AP70 et AP71,

DÉCIDE

D'APPROUVER la nouvelle délimitation de la parcelle AP72, rue du Pigeonnier, telle que proposée dans le projet de délimitation établi le 22 juillet 2022 ci-annexé.

DE PRECISER que les frais de bornage et d'acte notarié seront portés à la charge des demandeurs.

DE CHARGER le maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 24 février 2026

Annexe : projet de délimitation

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 25/02/2026

Et de la publication ou notification le : 25/02/2026



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
COMMUNE DE LA ROQUE-D'ANTHERON
Lieu-Dit : Bois-cabette

PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON

Projet de Délimitation

Légende : Opérations Foncières (parcelle AP-72)	
—	Projet de délimitation / voie
—	Projet de régularisation / détachement
—	Limite bornée

Index	Date	Observation / Modification	Echelle : 1/500
A	21/07/2022	Projet 1ère Edition	Dossier : 8576-2022
B	22/07/2022	Modification du tracé - contour emplacement publiques	
 GÉOMÈTRE-EXPERT GARANT D'ÉTAT (CADE EN VE D'ARRÊT) Robert JACQUOT - Nicolas SOLÈRE société de Géomètres-Experts Associés L'Auxan Rue Jaquet ZAC Saint Martin BP 84 84122-FERTIUS cedex Tél : 04 90 09 80 09 Fax : 04 90 79 43 36 www.jacquot-solere.com contact@jacquot-solere.com			